

Point sur les aides au renouvellement forestier

Rappel des surfaces aidées en Occitanie

Région/Feader (2014-2020). 2 729 ha soit 390 ha/an en moyenne

Nota : les années 2021 – 53 ha et 2022 - 4ha, années de l'entrée en vigueur de France relance, n'ont pas été comptées pour ne pas fausser la moyenne.

Plan de relance - France relance forêt (février 2021-avril 2023) :

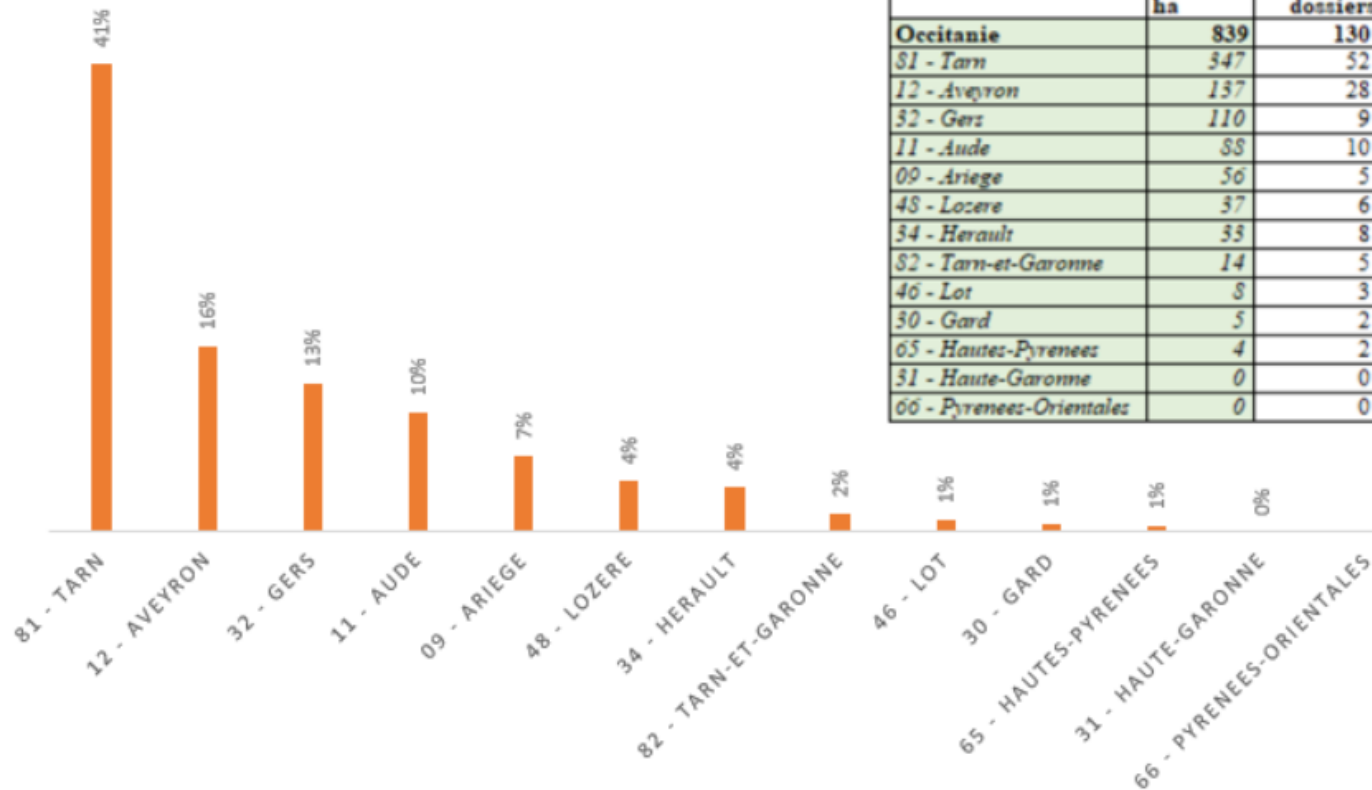
1 817 ha – 314 dossiers soit **908ha/an** en moyenne (le pic en 2021 = 1 318 ha)

Aide attribuée 6,8 millions euros

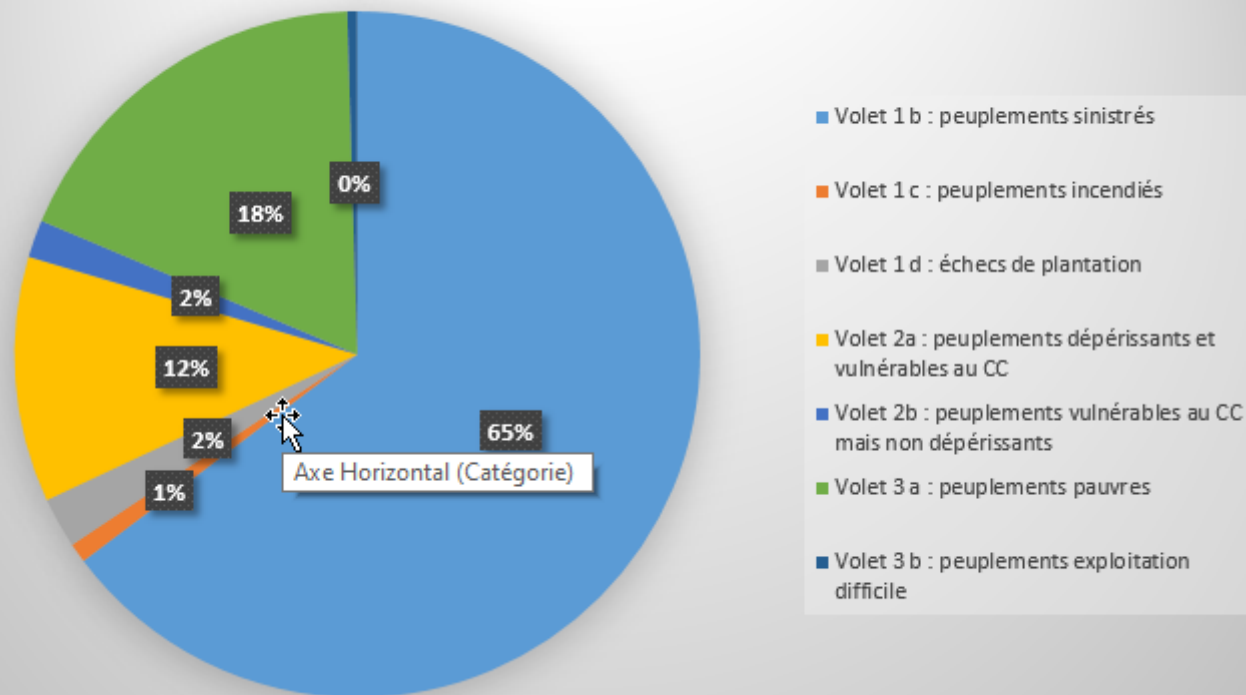
France 2030 (juin 2023-mai 2024). **840 ha 130 dossiers**. 4,1 millions € demandés

En moyenne annuelle FRF + F2030 : 886 ha 148 dossiers

F 2030 - Surfaces et nbre dossiers déposés par département (total 839 ha 130 dossiers)



F 2030 Répartition des surfaces déposées par volet



Fonds pérenne à partir d'octobre 2024

- Annonce de l'ouverture et cahier des charges publiée le 05 juillet 2024
- Ouverture prévue le 15 octobre 2024 (cartogip), les annexes au cahier des charges seront publiées sous cartogip
- Pas d'AMI ni de date limite de dépôt (instruction jusqu'à épuisement des crédits)
- Barème actualisé
- Principales évolutions
 - volet 1 peuplements sinistrés : ajout de la tempête (aux ravageurs, agents pathogènes, sécheresse, grêle qui existaient)
 - financement des regarnis
 - taux de diversification et éléments écologiques appréciés à la même échelle : un seul tenant
 - une partie sol ajoutée dans le diagnostic
 - rappel et précisions sur Natura 2000
 - taux d'aide différents (pour volets 2 et 3) 40% de base +10 % certification +10% faire filière contre 37,5 +11,25 +11,25
 - majoration scolytes possible jusqu'à 100 % d'aide (**liste des communes éligibles à établir par le préfet de région**)
 - scénario contrefactuel pour les grandes entreprises